



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux - Pose de poteaux pour le compte d'Orange
– 65 et 71 rue d'Audincourt – Fibre Réseaux Nord -
ARR 2024-09-20-136-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise Fibre Réseaux Nord, 1 rue Lagrosse (77300)
FONTAINEBLEAU,

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de pose de poteaux pour le compte d'Orange, 65 et 71 rue d'Audincourt à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de pose de poteaux pour le compte d'Orange auront lieu à SELONCOURT,
65 et 71 rue d'Audincourt. Ces travaux se dérouleront à partir du 23 septembre pour une durée de 1
mois.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera
réglementée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise Fibre Réseaux Nord chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des
panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme
au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 20 septembre 2024

Jean-Marc ROBERT,

Adjoint à la Voirie et à la circulation

